

## Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 27 octobre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (379r, 380v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 27 octobre 1862, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42083>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 octobre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Chevalier, Arthur \(1830-1874\)](#)

Lieu de destination Paris

### Description

Résumé Sur l'achat d'un matériel photographique propre à photographier les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Godin justifie auprès d'Arthur Chevalier qu'il lui a retourné immédiatement le matériel après essai : il avait fait des essais de photographie par un photographe compétent avec un objectif de 80 mm sur plaques de 18 x 24 cm et il avait obtenu des épreuves au 5e ou au 8e de la

grandeur de l'objet avec des rétrécissements prononcés dans les parties fuyantes ; il a constaté qu'avec l'objectif de 80 mm de Chevalier, meilleur que son objectif universel pour plaques de 24 x 30 cm, il n'a pas obtenu d'amélioration. Godin voudrait éviter un litige avec Chevalier après l'envoi d'une nouvelle chambre par ce dernier et préférerait s'entendre à Paris avec lui sur le matériel pouvant le satisfaire.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Photographie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 24/10/2023

---

Guise le 27 d'août 1862

379  
378 (98)

379

Monsieur Arthur Chevalier

avant de vous demander un appareil pour la photographie des objets de mon industrie j'aurais fait faire divers essais par un photographe-compétent avec un objectif de 60 mm sur plaque de 14x24 et j'aurais obtenu des épreuves qui pourraient faire la dimension que je leur disrais soit  $\frac{11}{15}$  ou  $\frac{1}{8}$  de l'objet comme je vous fais observer avaient des retournements trop forts dans les parties jugeantes

à la lecture de votre prospectus à votre objectif dit universel aspirant sur plaque de 24x30 me parut devoir remplir les conditions il me semblait que je devais au moins obtenir des photographies comme celles que je vous ai envoyées qui sont obtenues sur plaques de cette dimension. Je vous poseais la question et vous me disiez que les lignes déterminant les objets, mesurées sur ce point de je pensais à prendre le n° plus grand à nœud que pour faire une mise de 1/8 de la plaque à propos. mais au lieu de trouver dans l'image une amélioration de mon objectif de 60 mm je n'ai pu obtenir que le résultat des mêmes mesurées tout en aspirant avec les verres comme votre catalogue indique et les diaphragmes en état tout nœud au seul stade sans que leur approche ne réussisse à l'arrêter. cette expérience n'a pas démontré toutefois que elle était fausse

100

deux mes yeux pour un grabation sous troublé que  
je vous lai retourne trop vite mais je n'avois autre  
raison pour attendre et obligeant devant monsieur le docteur  
Moy vous que j'ay suivi quisquej deoit vous être  
renvoyer et que j'avois la voie toute prête que j'avois  
autre est la chambre deoit autre que celle dont  
je m'avois mis a faire que de remettre le tout  
en état ou elle n'avoit arrêté et vous le remettre  
en attendant que je puisse faire vos objets de  
place

Si ay deoit une autre différence dans votre  
avis que je plus au moins de dimension  
à disposer à l'obligéant le retour à vous faire fait  
moindre mais en présence de la grande différence  
des images obtenues je crois que l'obligéant au contraire  
ne comprend pas encore le but, je m'explique en  
mieux faire que faire au dépitation à Paris aussi  
que je le pourrai et comme malgré ma demande  
vous me le rappelez une autre chambre que celle dont  
il est bien naturel que je fasse en chose de toute  
chose faite pour estre en état et que cette chambre  
n'avoit pas grand empêchement, je crois à vous montrer  
en cette occasion les dispositions nécessaires dont je suis  
toujours assuré je serais au regret que vous n'en  
comprendriez pas l'entention et que nos relations n'eussent  
à souffrir d'un malentendu que vous plus que moi  
vous pourriez croire si vous aviez fait plus attention  
à ma demande. cela ne doit pas empêcher que je vous  
puisse en appeler à ma connaissance si vous me  
le mettez en main grand priez vous faire

Je vous prie d'agréer Monsieur mes saluts

Gobert